

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-5/05

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : RIGALT Pierre

OBJET : Subventions aux collèges - Maîtres d'apprentissage en restauration - année 2010.

Il est proposé de verser une subvention de 200 € par collège accueillant un apprenti en restauration pour la prise en charge des dépenses liées à cet accueil.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 200 €, au titre de l'année 2010, aux collèges accueillant un apprenti dans le cadre de la préparation d'un CAP mention "Cuisine" au titre de l'année scolaire 2009-2010, dont les noms suivent, pour un montant total de 2 600 €:

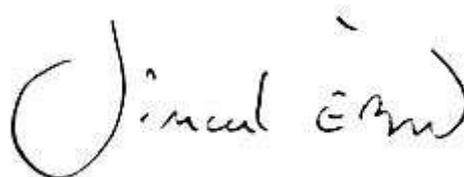
VILLE	COLLEGE	NOMBRE D'APPRENTIS	MONTANT
AVON	La Vallée	1	200 €
CLAYE SOUILLY	Les Tilleuls	1	200 €
COULOMMIERS	Hippolyte Rémy	1	200 €
ESBLY	Louis Braille	1	200 €
LA CHAPELLE LA REINE	Blanche de Castille	1	200 €
LA FERTE GAUCHER	Jean Campin	1	200 €
LE MEE SUR SEINE	Elsa Triolet	1	200 €

LESIGNY	Les Hyverneaux	2	400 €
MORET SUR LOING	Alfred Sisley	1	200 €
NANTEUIL LES MEAUX	La Dhuis	1	200 €
NOISIEL	Le Lizard	1	200 €
TORCY	Louis Aragon	1	200 €

Article 2 : Cette somme est à prélever sur le domaine « Vie des collèges », action « Restauration scolaire », opération « Participations liées à la restauration scolaire ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ